

COMMUNIQUE DE PRESSE | LE 2 MARS 2022

LE PARC NATUREL DU JORAT ET L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE (UNIL) SCellent leur collaboration scientifique

Le Parc naturel du Jorat et l'Université de Lausanne s'unissent pour créer un territoire d'études scientifiques aux portes de la Ville de Lausanne. Par la signature d'une convention, les deux partenaires s'engagent à soutenir et à développer les activités de recherche, d'enseignement et de diffusion scientifique en créant un pont commun.

Quel sera l'effet de l'accumulation de bois mort sur les communautés de mollusques ? Le Parc naturel périurbain est-il un trait d'union ou une césure entre ville et campagne ? Observe-t-on une augmentation de la diversité de la flore du sous-bois avec le vieillissement et l'ouverture de la forêt ? Voilà autant de questions qui font déjà l'objet de travaux de recherche en partenariat entre le Parc naturel du Jorat, le dernier-né des parcs naturels suisses, et l'Université de Lausanne.

Le Jorat est le plus grand massif forestier d'un seul tenant du Plateau suisse, dont une partie est labellisée Parc d'importance nationale depuis mai 2021. Au vu de la relation historique entre l'être humain et la forêt du Jorat, le territoire du Parc naturel du Jorat constitue un véritable laboratoire à ciel ouvert des dynamiques forestières naturelles dans un contexte périurbain.

Plusieurs chercheur·euse·s de l'UNIL sont membres de la commission scientifique du Parc naturel du Jorat créée en 2017. Compte tenu de ces échanges proactifs, une convention entre le Parc naturel du Jorat et l'Université de Lausanne a été signée en date du 1^{er} mars 2022. Ses objectifs portent sur le soutien et le développement des activités de recherche, d'enseignement et de diffusion scientifique entre les deux partenaires. Elle vise à offrir un territoire d'études pluridisciplinaires aux portes de la Ville, un pont commun et un soutien au projet de monitoring de la biodiversité et du développement des activités humaines du Parc naturel du Jorat. Elle vise enfin à assurer l'assise scientifique des activités de médiation culturelle du parc naturel par la mise en relation d'experts.

La convention est conclue pour une durée initiale de quatre ans. Elle pourra être reconduite pour une période de quatre ans.

Pour tout renseignement complémentaire :

- Mme Natacha Litzistorf, Conseillère municipale Lausanne, directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture, présidente du Parc naturel du Jorat, 021 315 52 00, 079 647 99 85
- Mme Sophie Chanel, directrice de Jorat parc naturel, 021 903 09 30, 078 78 80 24
- M. Benoît Frund, vice-recteur « transition écologique et campus » UNIL, 079 897 30 14
- M. Philippe Christe, Professeur au sein du Département d'écologie et évolution UNIL, président de la commission scientifique du Parc naturel du Jorat, 079 960 74 82